



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 32954

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les interactions de certains médicaments avec certains aliments. Comme l'a rappelé l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) le 13 octobre dernier, certains aliments peuvent accentuer les effets indésirables ou diminuer l'efficacité d'un traitement médicamenteux. À titre d'exemple, le jus de pamplemousse peut augmenter de façon importante l'absorption du médicament dans l'organisme. Deux classes de médicaments sont particulièrement concernées : 1) certains médicaments utilisés pour faire baisser le taux de cholestérol dans le sang : la simvastatine, et dans une moindre mesure, l'atorvastatine. Un jus de pamplemousse pris en même temps que la simvastatine peut multiplier par 15 l'absorption du médicament et provoquer des atteintes musculaires graves ; 2) les immunosuppresseurs préconisés contre les rejets de greffes (tacrolimus, ciclosporine...). Une prise concomitante avec un jus de pamplemousse, de façon régulière, peut endommager le rein. Même si ces interactions sont indiquées sur la notice, nombre de nos concitoyens ne se doutent même pas que les aliments ou les boissons peuvent avoir un effet sur l'activité des médicaments, à l'exception notable de l'association alcool-antibiotiques. Aussi aimerait-elle savoir ce qu'elle compte faire, afin de protéger davantage nos compatriotes de ces risques.

Texte de la réponse

L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) a récemment communiqué sur les interactions entre médicaments et aliments et procédé à : une mise au point destinée aux professionnels de santé (octobre 2008) portant spécifiquement sur le jus de pamplemousse ; un point d'information par voie de communiqué de presse (13 octobre 2008). Cette information de l'AFSSAPS a été diffusée à la suite de la présentation, lors du congrès de l'American Chemical Society le 19 août 2008 à Philadelphie, des résultats d'une étude réalisée par le Dr David Bailey et son équipe (Bailey DG et al. Naringin is a major and selective clinical inhibitor of organic anion-transporting polypeptide 1A2 [OATPIA2] in grapefruit juice. *Clinical Pharmacol Ther* 2007 ; 81 : 495-502). La communication faite autour de cette étude évoquait la diminution de l'efficacité de certains médicaments en cas de prise de jus de pamplemousse, d'orange ou de pommes. Cette information a été relayée par les médias français. L'AFSSAPS a dû rapidement réagir car cette communication laissait à penser que les interactions avec ces jus de fruits concernaient nombre de médicaments. Or, comme le mentionne l'AFSSAPS, l'étude n'a porté que sur une seule molécule, la fexofénadine (principe actif de la spécialité Telfast (R) qui est indiquée dans le traitement de la rhinite allergique saisonnière ou en cas de prurit au cours d'un urticaire chronique). Les résultats de l'étude ne peuvent donc pas être extrapolés à d'autres médicaments. Il est à noter que l'impact d'autres jus de fruits sur la pharmacocinétique des médicaments n'a pas été mis en évidence par d'autres équipes et que l'interprétation des résultats de cette étude isolée doit se faire avec prudence. La mise au point réalisée par l'AFSSAPS à destination des professionnels de santé avait pour objectif de rectifier et compléter l'information sur les interactions entre médicaments et jus de pamplemousse. Comme indiqué dans le communiqué de presse de l'AFSSAPS à destination du grand public, les notices des médicaments décrivent toutes les interactions potentielles à prendre en compte entre médicaments et aliments

mais également avec les autres médicaments. Il est donc particulièrement important de bien lire la notice des médicaments avant de débuter un traitement. L'ensemble de ces mesures permettent de bien informer les citoyens sur le sujet des interactions entre médicaments et aliments.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32954

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8966

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 345